

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-4460
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par le conseiller David De Cotis	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le conseiller David De Cotis a déposé à la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 14 août 2024, à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 13 août 2024, un avis de proposition afin: que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique sur le raccordement du boulevard Dagenais, entre le boulevard des Laurentides et l'avenue Francis-Hugues, tout en protégeant au maximum les milieux humides d'une valeur écologique significative du secteur et le bois de Naples, au sud du boulevard Dagenais.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-4460
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU CONSIDÉRANT QU'il n'y a que 2 passages est-ouest entre l'A-440 et la Gare Vimont, les boulevards Saint-Elzéar et Bellerose, et que ceux-ci sont fermés presque simultanément lors des passages du train Saint-Jérôme-Montréal, créant d'importante congestions dans le secteur; CONSIDÉRANT QUE la population des districts Vimont, Saint-Bruno et Auteuil, soit environ 61K personnes, empruntent ces boulevards souvent ou quotidiennement; CONSIDÉRANT QUE cette congestion est une source importante de GES; CONSIDÉRANT QUE l'accès à la gare de Vimont est une priorité pour favoriser le transport collectif et de masse dans la région; CONSIDÉRANT QUE des études menées pour la Ville démontrent que le secteur a subi d'importantes perturbations anthropiques; CONSIDÉRANT QUE le bois de Naples a une valeur écologique estimée de faible qualité et qu'il est envahie par une quasi-omniprésence d'espèces exotiques envahissantes (1/3 des espèces identifiées); CONSIDÉRANT QUE le secteur visé pour la complétion du boulevard Dagenais est composé de terres contaminées de remblais allant jusqu'à plus de 51 %; CONSIDÉRANT QUE le secteur comporte des milieux humides à protéger; Il est proposé par David De Cotis: que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique sur le raccordement du boulevard Dagenais, entre le boulevard des Laurentides et l'avenue Francis-Hugues, tout en protégeant au maximum les milieux humides d'une valeur écologique significative du secteur et le bois de Naples, au sud du boulevard Dagenais.		